

Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris

RELEVE DE DECISIONS DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 8 septembre 2025 à 8h30 en format hybride :

- a validé, à l'unanimité, les conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes suivantes :
 - Association Sportive de Paris
 - Association Sportive Ibéroaméricaine (ASI)
 - Bureau des Arts de l'IEP de Paris, premier cycle de menton (BDA)
 - Bureau des Arts du campus de Poitiers (BDA)
 - Bureau des Élèves du campus de Poitiers (BDE)
 - Bureau des Sports, campus de Menton (BDS)
- a accordé, à l'unanimité, conformément au Règlement de la vie étudiante, la qualité d'associations étudiantes reconnues aux associations suivantes :
 - Bailemos
 - Bureau des cultures de l'IEP Paris cycle de Poitiers (institut d'études politiques)
 - Centre Étudiant pour la Recherche Stratégique 2
 - Collectif 27
 - Pistes Magazine
 - Poitiers MUN
 - Sciences Plato
 - Solidarity Program For Refugee Help
 - VOLT - Antenne de l'IEP Paris
- a approuvé, par 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Règlement d'admission au diplôme de bachelor de Sciences Po avec les modifications indiquées dans le document joint (annexe 1) ;
- a approuvé, par 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, la création d'un master en un an *General LLM* (Ecole de droit) ;
- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 2 et 30 juin sous réserve de modifications ultérieures.



Louise Wagener
Présidente étudiante



Pierre-Louis Périn
Président enseignant